



**INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE**  
**Année scolaire 2024/2025**

NOM de l'enfant : ..... Prénom .....

Adresse :  
.....

Date de naissance :  
.....

Pour le jour de la rentrée afin d'assurer la bonne organisation du service, merci d'inscrire votre enfant avant le 23 août 2024. Et ce même si votre enfant était déjà inscrit l'année scolaire précédente.

ECOLE : maternelle : classe .....  
élémentaire : classe .....

Nom et téléphone de la personne à prévenir entre 11 h 30 et 13 h 30 :  
.....

**PRESENCE A LA CANTINE :**

Dès le jour de la rentrée       à compter du .....

LUNDI      MARDI      JEUDI      VENDREDI      (*Entourer le(s) jour(s) de présence*)

RÉGULIÈREMENT      IRRÉGULIÈREMENT      (*Entourer votre choix*)

↪ **RAPPEL** : la présence régulière impose la fréquentation du restaurant scolaire d'au moins un jour fixe par semaine.

↪ Fournir **IMPERATIVEMENT** les documents suivants lors de l'**INSCRIPTION** afin de déterminer le tarif à appliquer, sauf pour les enfants domiciliés hors Fains-Véel (tarif fixe)

- l'avis d'impôt sur le revenu 2024 des responsables et de toutes les personnes en permanence au foyer (revenus de l'année 2023),  
**A retourner dès réception impérativement avant le 06/09/2024 :**  
le déposer à l'accueil de mairie, dans la boîte aux lettres ou par mail à [facturation@mairie-fains-veel.fr](mailto:facturation@mairie-fains-veel.fr),
- la dernière notification de droits et paiements de la CAF ou autres organismes,
- la fiche de liaison fournie par la mairie et la photocopie des vaccins

  
**Sans ces deux documents fournis dans le délai imparti, le tarif maximum sera appliqué.**

<b>Tarifification par repas – Année 2024/2025 :</b>		
	Normal	Panier repas (uniquement enfant bénéficiant d'un P.A.I Protocole d'Accueil Individualisé)
Quotient familial inférieur à 587 €	3,57 €	2,44 €
Quotient familial compris entre 588 et 933 €	4,75 €	3,25 €
Quotient familial compris entre 934 et 1358 €	6,08 €	4,16 €
Quotient familial supérieur à 1359 €	7,94 €	5,44 €
Inscription ponctuelle, irrégulière et enfants de l'extérieur	8,40 €	5,74 €

Tout repas commandé est facturé, sauf absence pour raison de santé, qui devra être justifiée par un certificat médical.

Les repas sont commandés auprès du secrétariat de mairie au plus tard le jeudi soir pour la semaine suivante. Cette règle s'explique par les impératifs de gestion de l'Alsacienne de restauration de Saint-Dizier (52), fournisseur des repas.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de la restauration scolaire.

Fait à Fains-Véel, le .....

**SIGNATURE DES RESPONSABLES :**

---

**DROIT A L'IMAGE**

La commune peut utiliser des enfants pour ses différentes publications (journal, plaquette, site Internet, agenda ...).

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents, l'article 9 du Code Civil précise :

« Chacun a droit au respect de sa vie privée [...] Toute personne peut interdire la reproduction de ses traits [...] C'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation ». S'agissant de personnes mineures, le droit à l'image, mais aussi de façon plus générale, le respect de la personne, est d'application stricte. En conséquence, aucune photo d'enfant reconnaissable ne pourra être publiée sans une autorisation écrite des parents (ou tuteurs) indiquant précisément dans quel contexte pédagogique se situe cette photo ou vidéo. Les œuvres et réalisations des enfants ne devront en aucun cas faire état du nom de famille de l'auteur. Seul le prénom est autorisé.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir remplir le coupon ci-dessous, afin de connaître votre position.

Je, soussigné(e)

.....

M. / Mme (Nom et Prénom) :

.....

Adresse :

.....

Agissant en qualité de représentant légal de l'enfant (Nom et Prénom) :

.....

**AUTORISE :**

**REFUSE :**

Les représentants de l'accueil collectif de mineurs (indiquer le nom de la structure) :

.....

à prendre mon fils/ma fille en photo, à réaliser un film, à utiliser cette/ces photo(s) pour une publication : sur le site Internet de l'accueil de loisirs/de l'association, sur l'album photos/le film qui sera réalisé à l'issue du centre, sur tout support d'information relatif à la promotion des activités du centre/de l'association.

**Observations :**

Ces prises de vue ne pourront être ni vendues, ni utilisées à d'autres fins que celles mentionnées ci-dessus. Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le libre accès aux documents établis par le centre de loisirs est garanti, de même que le droit de retrait.

**Date et signature du responsable légal :**